



Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM MEUSE SUD SAINT DIZIER, BAR LE DUC 3 BOULEVARD DE LA ROCHELLE 55000 BAR LE DUC
déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 2 000 €.

Mickael MARTIN, représentant de la société SAS A2M DES TILLEULS S.A.S., Société par Actions Simplifiée
actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 2 TER AVENUE DES TILLEULS 55300 LES
PAROCHES, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital
social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a
été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
MARTIN Mickael	1 000	1 000 €
GRAU Alexia	1 000	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera
bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des
Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six
mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 12 juillet 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14

lu et approuvé

Crédit Mutuel
Meuse Sud / Saint-Dizier
Bureau de Saint-Mihiel
14, rue Notre Dame
55300 SAINT-MIHIEL
Tél. 03 29 76 76 84 - Fax 03 29 89 89 10